

Handicaps Caen s'engage !



RESTONS MOBILISÉS !

Actes **4^{es} États généraux du handicap**

Enfance, jeunesse et handicaps

**Vendredi 23 novembre 2012
Maison des associations**



Introduction

- Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap :

J'ai le plaisir de vous accueillir à ces 4^{èmes} Etats généraux du handicap, au nom du député maire de Caen et de la municipalité.

Nous avons pris cet engagement en 2008 de rendre compte chaque année et d'échanger entre élus, techniciens, cadres de la ville et responsables associatifs, et plus largement, les caennaises et caennais, et au-delà, les personnes qui s'intéressent à ces questions.

Caen pour tous, c'est notre ambition, rendre la ville non seulement accessible, mais pour que la notion de citoyenneté, telle qu'elle est écrite dans la loi du 11 février 2005, prenne toute son ampleur.

Depuis 4 ans et demi, nous travaillons à faire avancer cette citoyenneté avec les services municipaux qui ont à connaître ces questions, sur l'aspect de l'accessibilité, avec l'objectif du 1^{er} janvier 2015. Cela fait partie de nos valeurs communes de nous montrer solidaires vis-à-vis de nos concitoyens qui ont cette fragilité.

S'agissant de l'emploi, nous voulons au-delà de l'accessibilité physique, avancer résolument sur l'intégration dans les services municipaux de nos concitoyens en situation de handicap. C'est pour cela que nous avons signé, en février 2012, une première convention triennale entre la ville, son CCAS, et le FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique), pour que nous allions vers les 6% qu'exige la loi. Nous n'y sommes pas, les collectivités locales n'ont pas atteint ce niveau, mais nous avons fixé des objectifs et voté des moyens pour aller au-delà de 5% pour la ville et approcher les 4,5% pour le CCAS, sachant que celui-ci part de plus bas.

Nous avons changé un peu la formule cette année, parce que les trois premiers Etats généraux ont été essentiellement consacrés aux questions d'accessibilité.

Nous rendons compte du travail de la commission communale de l'accessibilité, sur laquelle des adjoints sont très engagés, Cécile Dossou, Jean-Louis Touzet, mais aussi Xavier Le Coutour pour le logement, et Eric Vève pour le transport.

Les travaux de la commission communale se poursuivent : elle s'est réunie en mars dernier pour rendre compte de ce qui s'est fait dans ce domaine en 2012 et des projets 2013 qui ont été négociés avec les associations représentatives.

Les budgets sont toujours là, nous essayons de faire en sorte, malgré les périodes budgétaires qui ne sont pas simples pour les collectivités locales, de consacrer un million d'euros chaque année à cette politique d'accessibilité.

Nous avons voulu cette année porter le projecteur sur d'autres aspects, mettre l'accent sur des politiques qui ne sont pas forcément aussi connues, parce que nos concitoyens parlent et pensent principalement accessibilité physique lorsqu'ils pensent au handicap. Nous avons choisi d'évoquer, cette année, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.

C'est la raison pour laquelle, Claudine Maguet vous dira quelle a été la politique dans ce domaine, une politique volontariste qui a valu à la ville de Caen, la reconnaissance nationale au congrès national des CCAS de France, avec le 3^e prix national d'innovation en la matière.

Et puis, les enfants grandissant, il y a donc la question de l'accueil et de la scolarité dans les écoles. C'est Annie Lebon qui vous dira ce qui a été entrepris dans ce domaine avec notamment la formation des personnels.

Et puis pour que cette citoyenneté soit pleine et entière, aucune activité de la ville, de la cité, ne doit être interdite à nos concitoyens en situation de handicap, qu'elle soit sportive ou culturelle.

Jean-Claude Guillouf abordera la thématique du sport pour tous et vous dira ce qui a été fait dans ce domaine. Puis seront abordées les questions des loisirs et de la culture avec toute une série de présentations synthétiques par des responsables d'établissements culturels ou socioculturels, dont le directeur de Tandem, des intervenants du musée des Beaux-Arts de Caen, du Cargö, et du Conservatoire de musique.

Bien évidemment, nous donnerons également la parole à la salle et vous pourrez poser vos questions.

Je termine en évoquant brièvement quelques mesures de mise en accessibilité pour le handicap auditif, avec, en 2013, l'équipement d'un certain nombre de services publics municipaux en boucles magnétiques, afin que la qualité de compréhension des uns et des autres soit améliorée et la mise en place d'un visio-guichet au niveau notamment de l'Hôtel de ville.

Enfin, il reste encore à faire des efforts d'amélioration en termes d'accessibilité, puisque dans le secteur privé, commerces, restaurants, un certain nombre d'établissements ne sont pas aux normes, il s'en faut de beaucoup.

Il y a parfois de vraies difficultés techniques, il faut être juste, dans le cœur de ville, sur certains bâtiments, c'est une vraie difficulté, mais parfois, ça peut être un élément moteur d'attractivité d'un certain nombre d'établissements, s'ils affichent qu'ils sont accessibles au handicap, ça peut leur donner plus de visiteurs ou de consommateurs.

Il existe également un paradoxe : un certain nombre d'établissements de santé privés ne sont pas non plus accessibles, au sens de la loi. On vous distribuera un petit questionnaire sur l'accessibilité des établissements de santé, élaboré par le réseau de services pour une vie autonome (RSVA). Car, là aussi, certains en prennent conscience et essaient de faire des efforts; nous voudrions recenser ces établissements et mettre en avant ceux qui font les efforts qui conviennent.

Voilà notre ambition, je vais laisser la parole à mes collègues et je vous signale enfin que si ces Etats généraux sont les 4^{èmes}, c'est bien le chiffre 3 qu'on a mis en exergue aujourd'hui, 3, parce que nous avons la fierté collective d'être classée, depuis début 2012, 3^{ème} ville de France la plus accessible.

C'est le fruit du travail des uns et des autres, je remercie bien entendu les élus mais aussi le relais actif de l'administration municipale, et je veux saluer l'engagement de tous, particulièrement celui d'Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS et responsable de la Mission ville-handicap.

La prise de conscience est là, l'adhésion de chacun, le travail des équipes sont au rendez-vous, notre ville accessible, pour nos concitoyens en situation de handicap, devient une réalité.

Je vous souhaite une bonne après-midi de travail, je reprendrai la parole en toute fin de période, pour vous faire un compte rendu. Bonne après-midi à tous.

L'accueil des enfants en situation de handicap(s) dans les établissements d'accueil de jeunes enfants

CCAS / petite enfance de la Ville de Caen



**Handicaps
Caen s'engage !**

- Claudine Maguet, Maire-adjointe en charge de la petite enfance et de la famille :

Nous allons vous projeter un film réalisé par l'Unccas (Union nationale des centres communaux d'action sociale), qui présente les réalisations en matière d'accueil des jeunes enfants dans les structures du CCAS de Caen, et à la suite un reportage de France 3 qui vient d'être réalisé très récemment sur l'une d'entre elles, la crèche bleue.

Reportages vidéo

france 3 .fr

Reportage sur la crèche bleue
Extrait du journal télévisé du 15 novembre 2012



unccas
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap
3^e prix de l'innovation sociale locale pour le CCAS de Caen
<http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1241>



CAEN
Normandie

Depuis de nombreuses années, à Caen, les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les crèches et garderies, soit sur la Folie Couverte, soit sur la halte-garderie Mandarine.

Le choix avait été de conforter cet accueil, mais aussi de renforcer les équipes avec la présence d'aides médico-psychologiques (AMP) qui apportent une autre prise en charge, un autre regard, de nouvelles compétences.

Trois postes ont été créés, ce sont des personnes qui ont été formées en interne au CCAS.

Je vais passer la parole à Catherine Rivière, qui va vous présenter le côté technique de l'accueil de la petite enfance, et à ses côtés, deux directrices d'établissements d'accueil de jeunes enfants du CCAS, la crèche bleue et la halte-garderie Mandarine, et une aide médico-psychologique.

- Catherine Rivière, Directrice de la Petite enfance au CCAS de Caen :

La politique d'accueil d'enfants en situation de handicap s'est faite de façon un peu impulsive. Il y a peut-être 20 ou 25 ans de ça, l'ensemble des structures, quelques-unes d'abord, ont accueilli des enfants en situation de handicap de façon tout à fait naturelle.

Au fil du temps, les équipes se sont peu à peu interrogées : "comment on fait ?", parce que certains enfants nécessitent des besoins et une attention particulière. Il fallait également appuyer le partenariat local, le personnel de soins qui gravitait autour des enfants en situation de handicap nous alertait sur la nécessité d'avoir une personne supplémentaire.

En 2006, après avoir mis en place une commission de formation au CCAS, il a été décidé de professionnaliser les agents qui intervenaient sur le terrain. Dans les structures, il y avait des puéricultrices, des agents sociaux, etc., mais on a voulu avoir également une orientation

ournée davantage sur le "handicap". Après de multiples échanges et après l'expérimentation de recruter une aide médico-psychologique à la halte-garderie Mandarine, on s'est dit qu'il pouvait être intéressant d'avoir cette double compétence au sein de nos établissements.

Nous avons envoyé trois professionnelles en formation à l'IRTS d'Hérouville, qui ont obtenu leur diplôme d'aide médico-psychologique. Quelques-unes sont dans la salle, elles apportent beaucoup en termes de complémentarité, d'approche, de regard.

Dans le film, on insiste bien sur ce réel besoin d'échange entre collègues.

Nous avons professionnalisé les équipes animées d'une vraie volonté de chaque équipe de pouvoir accueillir indifféremment des enfants ordinaires et des enfants qui sortent de l'ordinaire. C'est un vrai bonheur pour moi de travailler avec les équipes, et je les en remercie parce qu'elles ont vraiment cet altruisme et cette volonté de vouloir faire en sorte que la différence soit gommée dans ces toutes premières années de la vie. Il y a un vrai bilan positif pour tout le monde, pour les enfants qui sont accueillis d'abord, il y a une stimulation naturelle, ce que repérait la maman de Clara, c'est que sa fille était stimulée, grâce à l'intégration avec les autres enfants.

On joue, on mange, on vit au rythme des autres enfants.

Pour des enfants en situation de handicap ou non, on essaie toujours de porter une attention particulière à chaque enfant, mais on est quand même dans du collectif avec des activités proposées à tous.

Pour les parents de ces enfants, il y a un vécu du quotidien ordinaire, comme les autres parents, avec un sentiment d'égalité. La crèche sociale est un lieu de repos, de sérénité, le discours ne tourne pas toujours autour du handicap, mais il est centré sur l'enfant.

Sophie Larroche expliquait dans le film que l'enfant est accueilli d'abord comme un enfant et pas comme un enfant en situation de handicap. Et puis il y a un accompagnement des parents dans leurs difficultés, ça peut être d'abord l'acceptation du handicap, le regard de la société, les démarches d'orientation, mais aussi tout le travail de lien, qui peut être mené avec le CHR, les kinés, etc., qui permet d'avoir une prise en charge globale de l'enfant. Ils en parleront mieux que moi tout à l'heure.

Et pour les autres enfants, c'est l'apprentissage de la différence, de l'altruisme, c'est aussi : "moi, je vais bien, je suis sur mes deux jambes, et j'apprends à accompagner celui qui est un peu plus en difficulté".

Enfin pour l'ensemble de l'équipe, c'est certes quelque chose qui représente plus de travail, mais c'est très valorisant, aucune des équipes ne pourrait aujourd'hui revenir en arrière.

Ça permet aussi une analyse des pratiques professionnelles. Il y a des choses très positives.

Il y a souvent un gros questionnement sur l'accompagnement, sur l'après. On accueille ces enfants souvent un peu plus longtemps que les trois ans réglementaires d'un enfant ordinaire qui va rentrer à l'école à trois ans. Ils vont rester jusqu'à quatre ou cinq ans. Et après, il y a le passage à l'école, avec une transition qui se fait, on essaie au maximum en douceur, avec un accompagnement des équipes au sein même des écoles, pour préparer la transition. Ça se fait bien ou un petit peu plus difficilement, parce qu'au niveau de l'Education nationale, il y a aussi d'autres contraintes mais aussi des facilités qui sont données, grâce à la professionnalisation des équipes qui accueillent les enfants à l'école.

Je vous propose d'entendre le témoignage d'une collègue ou deux sur l'accueil d'un enfant. Après avoir répondu à des questions, ce qui nous intéresse, c'est, à ce stade, que le débat reste animé par les échanges dans la salle parce que ça vaut tous les discours.

Echanges avec la salle

- **Fabrice Deschamps, Chargé de mission handicap à la CFDT:** Bonjour, l'argent étant le nerf de la guerre, vous avez parlé d'une AMP dans chaque crèche et actuellement, la CAF apporte un soutien de 70 000 euros. Alors question : pérennisation ou non de cette subvention ?

- **Catherine Rivière, Directrice de la Petite enfance au CCAS de Caen :** Nous avons répondu à un appel à projet de la CAF il y a cinq ans et le CCAS a été retenu pour une aide sur trois années concernant le financement de ces postes dont le coût est maintenant intégré dans ces trois structures.

La pérennisation de ces fonds nationaux au niveau de la CAF s'arrête sur l'exercice 2012. En revanche, la CAF est en pleine négociation avec l'État et il semblerait qu'il y ait une volonté pour pérenniser et réaffirmer le soutien de la part de l'État aux gestionnaires qui font l'effort de soutenir ce type d'accueil. Pour le moment, il n'y a pas d'engagement ferme, on le saura dans le courant de l'année 2013.

Il faut savoir qu'au niveau de la CAF du département, on échange très régulièrement. La CAF du Calvados est très sensible aux actions menées par le CCAS dans ce domaine. Et s'il elle peut continuer à soutenir, elle le fera.

- Bonjour, je suis responsable pédagogique à la formation d'auxiliaires. Quand les parents font des demandes pour accueillir leurs enfants, c'est facile ou vous faites face à des problèmes au niveau des places ?

- **Catherine Rivière, Directrice de la Petite enfance au CCAS de Caen :** Il y a plusieurs types de demandes et de découvertes. Il est vrai que les parents s'inscrivent bien à l'avance. Vous connaissez la difficulté de trouver de la place pour les petits enfants au niveau de la ville de Caen.

Les demandes sont faites à l'avance, au 7^e mois de grossesse. Il arrive que les équipes soient en situation d'accueil d'un enfant qui arrive comme un enfant ordinaire et le handicap est décelé durant l'accueil. C'est une première chose.

Après, ce handicap relève d'une prise en charge extérieure ou non. Il y a tout le travail fait avec les parents sur la reconnaissance de la difficulté. La prise en charge de l'enfant nécessite ou non des besoins supplémentaires et compatibles ou non avec un accueil en collectivité. Il arrive parfois que l'état de santé de l'enfant ne soit pas compatible avec un accueil en collectivité.

- **Claudine Maguet, Maire-adjointe en charge de la petite enfance et de la famille :** Il y a un troisième cas, la notion d'urgence. C'est, par exemple, une maman qui se voit contrainte de quitter sa nounou, qui se retrouve avec son enfant sous le bras et dans l'obligation d'aller travailler. C'est le dur combat de plusieurs parents et le biais des haltes garderies permet d'accueillir ces enfants-là, ces parents-là. Les équipes sont déjà organisées pour l'accueil des enfants en situation de handicap mais on ne peut pas demander aux équipes de mobiliser la moitié des effectifs avec des enfants en situation de handicap. Les trois haltes garderies, Centre-ville, Mandarine et Couvrechef, accueillent aussi en urgence, mais ce n'est pas forcément idéal. Il y a deux ans, on a été interpellé au milieu de l'été et l'année dernière par la même maman dont le patron lui demandait de choisir entre son emploi et son enfant. On tente d'être réactif, mais heureusement que ce n'est qu'un cas de temps en temps.

- Bonjour, je suis venue aujourd'hui pour représenter l'association Handi, Rare et Poly. Je suis la maman d'une petite fille prise en charge à la halte-garderie Mandarine. Je suis heureuse qu'une structure puisse prendre notre enfant. Elle a été d'abord accueillie par une garderie spécialisée puis par Mandarine.

- **Patrice Mèche, directeur de Tandem** : Bonjour, une question aux AMP. En quoi la formation qu'elles ont attendue et voulue de manière assez convaincue car ce sont des formations où la sensibilité doit être forte, en quoi cette formation les a-t-elle amenées à être plus opérationnelles ?

- **Claire Lammens, AMP à la Halte-garderie Mandarine** : Bonjour, la formation est très riche, elle est basée autant sur l'animation, la mise en place d'une activité, l'apprentissage des différents types de handicap que sur l'aspect médical. C'est très riche comme formation, elle nous apprend aussi le côté législatif. Au départ, il faut quand même avoir la fibre, quelque chose qui nous attire vers ce métier, cela ne se fait pas par hasard. Sur le terrain, c'est un vrai plus que d'avoir le feeling et la formation est de très grande qualité. Quand on aime son métier, c'est un métier passionnant.

- **Véronique Fourmeaux, conseillère municipale** : Juste une question pratique : ces deux crèches peuvent accueillir des enfants en situation de handicap, ou il y a des crèches réparties sur la ville de Caen pour accueillir ces enfants ?

- **Catherine Rivière, directrice de la Petite enfance au CCAS de Caen** : Oui et non. Oui car nous avons quatre aides sur quatre structures réparties sur la ville de Caen. D'autres équipes ont travaillé sur ces projets, se sont formées. Elles sont tout à fait à même d'accueillir les enfants en situation de handicap, sans problème. Après, la question est de savoir quelle est la compatibilité avec le collectif. Il y a certains enfants qui n'ont pas forcément besoin d'un accompagnement supplémentaire, d'une aide en plus. On étudie au cas par cas pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

- **Gilles Déterville, maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Après cette première présentation et les questions dans la salle, on passe à la seconde partie de notre présentation et je vais donner la parole à Annie Lebon en charge des questions éducatives.



La scolarité des enfants handicapés dans les écoles caennaises

Direction de l'Éducation
de la Ville de Caen



**Handicaps
Caen s'engage !**

- **Annie Lebon, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires** : Comme il a été souligné en début de séance, les enfants en situation de handicap sont accueillis en crèche puis à l'école. Nous nous efforçons d'accueillir tous les enfants.

Je pense que c'est une volonté très forte de la ville de Caen car nous avons un projet éducatif local depuis 2012 dont l'axe principal est de combattre les inégalités.

Nous faisons des travaux pour les accueillir dans la mesure du possible. Nous mettons aussi du personnel formé à disposition. Par exemple, cette année, nous avons accueilli, à l'école Jean Moulin, des enfants du CROP (centre régional de l'ouïe et de la parole) de Bretteville sur Odon. C'était un grand bonheur de les voir participer aux activités de l'école et de les voir intégrer dans le milieu ordinaire avec les autres enfants. C'est le souhait, que les enfants handicapés y soient acceptés comme les autres enfants.

Sur la prise en compte du handicap, je m'adresse à l'Education nationale, un auxiliaire de vie doit être mis en place aux côtés de l'enfant en situation de handicap pour qu'il puisse apprendre comme les autres.

Malheureusement, parfois il en manque et nous ne pouvons pas toujours accueillir cet enfant. L'enseignant le prend dans la classe mais il n'y a pas d'AVS pour l'accompagner. J'appuie très fort sur ce point. C'est un problème. Il est accepté par l'enseignant mais par faute de moyens il doit retourner en halte-garderie et il régresse. C'est important, on combat les inégalités, on veut que les enfants évoluent en milieu ordinaire et réussissent comme les autres. Nous mettons en place des animateurs, pour être plus attentifs sur les temps de repos mais l'AVS n'est pas présent sur le temps de la pause méridienne.

Des travaux sont prévus jusqu'en 2015 pour que chaque école de quartier soit complètement adaptée pour la scolarisation de ces enfants. Je laisse la parole à Patrick Lods pour vous donner des chiffres et vous présenter les actions menées.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : L'état d'avancement des travaux de mise en accessibilité est à disposition pour tous les bâtiments de la ville de Caen. Le choix fait, c'est de dire en transparence et en responsabilité, que tous les bâtiments communaux ne seront pas accessibles en 2015, ce serait un mensonge de le prétendre. Nous avons priorisé un certain nombre d'objectifs avec au moins une école accessible dans chaque quartier de notre ville.

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : Une des bases de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire a été la signature d'une convention tripartite en 2009 pour former un certain nombre d'agents municipaux à leur accueil. C'était une question centrale pour nous. Il n'était pas question d'improviser cet accueil.

Nous avons réalisé un constat partagé et lancé un programme de formation. Nous allons réfléchir à l'avenir à l'issue du bilan de cette première étape.

Nous avons choisi l'école Bosnières et l'école de la Maladrerie et nous avons développé ce programme à raison de deux sites par an à partir de la signature de la convention.

Nous avons formé 23 agents en 2009-2010, puis 17 en 2010-2011, 20 en 2011-2012, au total, 60 agents. La formation a porté sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans, la gestion de l'agressivité du jeune enfant, et les gestes et postures pour l'enfant porteur du handicap.

Pourquoi un module sur la gestion de l'agressivité ?

A l'époque, quand nous avons signé la convention, nous avons surtout envisagé l'accueil d'enfants porteurs de handicaps physiques, il s'est avéré que nous accueillons aussi des enfants porteurs de handicaps sensoriels ou mentaux avec qui les relations avec les adultes et les autres enfants ne sont pas tout à fait les mêmes. Nous sommes parfois confrontés à des situations d'enfants qui sont en crise ou en difficulté majeure : c'est une nécessité pour le

personnel de savoir comment réagir dans ces moments et éviter de faire des grosses fautes. C'est un point qui semblait essentiel.

Nous avons fait une typologie pour vous décrire la réalité de l'accueil des enfants handicapés et malades dans nos écoles. Pourquoi ajouter "malades"? Car certains enfants ne sont pas qualifiés juridiquement d'enfants handicapés mais ils sont évidemment accueillis comme les autres et ils nécessitent aussi des soins ou un entourage, une attention particulière. Et puis, certains enfants sont malades et ensuite déclarés handicapés.

En 2009, on se rend compte que nous avons accueilli en maternelle, 5 enfants polyhandicapés, 2 enfants malentendants, 3 enfants autistes, 5 enfants trisomiques, 10 ayant des troubles du comportement et un autre cas.

En cycle élémentaire, nous n'avons plus d'enfants polyhandicapés, un enfant malentendant, 7 enfants avec un trouble autistique, 100 enfants ayant un retard scolaire ou des troubles du comportement, 17 enfants du Crop.

En ce qui concerne les investissements effectués dans le cadre de l'accessibilité, nous sommes passés de 50 000 euros en 2007-2008 à 120 000 en 2009, 210 000 euros en 2010, 110 000 en 2011, 85 000 euros en 2012 et un budget de 180 000 euros est prévu en 2013. C'est donc un effort constant avec l'objectif de rendre accessible au moins un groupe scolaire par quartier. Dans les écoles où des salles informatiques ou des bibliothèques étaient à l'étage, nous les avons déplacées au rez-de-chaussée. Nous avons aussi installé un élévateur à l'école élémentaire du Clos Herbert.



Enfin, il faut aussi du matériel scolaire adapté selon les situations et les demandes, par exemple, des tables à plan incliné, des chaises avec accoudoirs. Après analyse, nous procédons à l'acquisition du matériel nécessaire.

En ce qui concerne les auxiliaires de vie scolaire (AVS), 20 équivalents temps plein travaillent actuellement dans les écoles et 117 programmes d'accueil individualisé ont été régularisés à

la date de novembre 2012 : ce sont des protocoles mis en place au niveau de la manipulation, des transports, des allergies alimentaires, par exemple, c'est extrêmement varié.

Les aides apportées, ce sont d'abord des aides humaines, évidemment, c'est, par exemple, le recrutement d'un surveillant supplémentaire au niveau des restaurants scolaires, car nous n'avons pas nécessairement la présence de l'AVS sur ce temps du midi. Il faut que quelqu'un puisse prendre le relais sur ce temps qui est particulièrement important pour tous les enfants et également un temps sensible où ils sont en grand groupe, il faut donc plus d'accompagnement et de surveillance.

C'est également un appui technique avec l'aménagement des accès à l'école : rampes, sanitaires, élargissement des portes.

A chaque fois, c'est une approche très pragmatique, ciblée, selon la situation réelle constatée sur place, dans les écoles.

Je vous remercie de votre attention.

- **Annie Lebon, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires** : Je voulais compléter ces propos en évoquant le travail qui sera fait en 2013 avec l'ESAT de Giberville qui s'occupera de couvrir tous les livres des BCD (bibliothèques centres documentaires). Cela permettra de libérer les personnes qui animent sur ce temps-là pour faire leur métier d'éducateur. Au-delà d'accueillir les enfants handicapés dans les écoles, on va travailler aussi avec les établissements spécialisés également pour l'entretien du linge, des écoles et pour le personnel de la restauration scolaire. Il y a une volonté forte de collaborer avec tous.

Je suis fière d'être ici car c'est la première fois pour moi que j'assiste à ces rencontres. Cela montre la volonté de la Direction de l'Education de travailler sur la question du handicap.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Merci de ces précisions.

Sur les marchés publics de la ville ou du CCAS, il y a la volonté, maintenant que les choses sont plus souples, d'ouvrir les marchés publics à ces structures du secteur protégé, sur un certain nombre de services ou de travaux.

Le temps des questions sur ce chapitre de l'éducation est venu.

Echanges avec la salle

- **Philippe Stephanazzi, Président de l'association Handicap Mieux Vivre Accueil** : On voit bien l'évolution et la volonté de la ville de Caen sur la question du handicap et de la petite enfance.

Simplement, je voudrais apporter deux précisions, d'abord sur les AVS, je crois que c'est aussi une décision de la MDPH, l'octroi d'une AVS n'est pas systématique. De plus, il y a peut-être encore un manque de moyens de l'Education nationale, là, je sais qu'il y a un débat, pour voir comment on peut améliorer les choses.

Deuxième remarque, il faut faire attention à la communication, il faut faire attention à ce qui est dit, et ce n'est pas pour vous reprendre, c'est pour qu'on évolue dans les mentalités. Quand vous dites qu'il y a une différence entre les personnes handicapées qui ont un handicap psychique ou un handicap autre que physique. Attention, il n'y a pas de différence, il y a une approche différente, qui doit être faite par une personne formée à cette différence. On ne prend pas suffisamment en compte tous les types de handicaps, vous prenez l'exemplarité de la loi, c'est bien de rappeler qu'il y a 4 types de handicaps, mais attention à ne pas opposer les différents types de handicaps entre eux.

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : Ce n'est pas une question d'opposition. Nous avons lancé cette convention sur la formation des personnels. Et nous n'avons pas suffisamment anticipé, à l'époque, le volume et l'importance de l'accueil des enfants souffrant de troubles du comportement.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup formé de personnels à la langue des signes, aux gestes et postures, etc., mais ils se sont trouvés parfois en grande difficulté face à des situations auxquelles ils n'étaient pas préparés, parce qu'ils n'avaient pas été formés, parce que nous n'avons pas suffisamment anticipé ce point-là.

Quand nous nous sommes lancés avec enthousiasme dans la mise en œuvre de cette convention, ce n'est pas véritablement sur ce type de handicap que nous avons anticipé le plus d'accueil en termes de nombre de personnes.

Sur la deuxième phase de formation, on se rend compte qu'on va devoir faire un effort de formation du personnel plus important pour pouvoir accueillir ces enfants. Et j'ajoute que sur le temps méridien où nous n'avons pas nécessairement d'AVS, en tant que responsable de mon personnel, je dois veiller à ce qu'il n'y ait pas d'accidents parce que tout le personnel est mobilisé autour d'un enfant qui est en souffrance, avec un déficit de savoir-faire, et éviter que la situation déborde.

C'est ça le sens de mon propos. Trois ans se sont écoulés, nous avons un bilan, des actions ont été faites, mais en même temps, les choses ont bougé, et il y a des efforts différents à faire, qui vont être axés beaucoup plus sur l'humain que sur le matériel.

On se rend compte qu'il va falloir former aussi les personnels pour qu'ils sachent comment se comporter dans ces moments-là. Ce n'est pas une opposition et je suis désolé si j'ai été mal compris là-dessus.

- **Véronique Fourmeaux, Conseillère municipale** : Pour compléter ce qui vient d'être dit, il faut faire attention au vocabulaire. L'expression "gestion de l'agressivité du jeune enfant" pour la formation suivie peut vouloir dire que l'enfant handicapé est méchant. Il faut faire attention au vocable employé.

Il y a tellement de diversité de handicaps que chaque handicap ne doit pas être assimilé à un autre. En termes de communication, il faut rester très prudent.

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : J'avais communiqué aussi cette remarque au CNFPT pour qu'il puisse changer l'intitulé de leur formation. On ne fait que reprendre l'existant, il se trouve que la formation qui est dispensée s'intitule comme ça.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : En effet, le choix du terme n'est pas adapté, j'avais un peu réagi comme ça auprès de ma collègue, mais ce n'est pas la ville de Caen qui a fait le choix, c'est une formation normée par le CNFPT, il faut peut-être effectivement faire remonter cette demande de bon sens.

- **Sophie Laroche, Directrice de la crèche bleue** : Nous accueillons des enfants porteurs de handicap. Je voudrais parler du lien qu'il peut y avoir entre les écoles et la crèche.

Lorsque les enfants quittent la crèche, nous travaillons avec les écoles dans lesquelles ils vont être accueillis qui sont leurs écoles de secteur.

Nous travaillons sur une passerelle, à savoir que les enfants sont en général en petite section de maternelle même si ils ont 4 ou 5 ans, et la MDPH notifie une AVS pour seulement trois heures. Ils sont accueillis le matin à l'école, et l'après-midi à la crèche.

Malgré la bonne volonté de tous, on s'aperçoit que parfois, le projet éducatif des parents, de la crèche, de l'école, qui peuvent être parallèles et se rencontrer, sont mis à mal pour des petits points de détails.

Si on reprend le cas de Jules, qui est l'enfant qu'on voit arriver dans le reportage de France 3, à la crèche, avec son taxi : ce chauffeur de taxi est employé de manière privée par les parents, parce qu'aucune institution n'a voulu prendre en charge le temps de transport.

Jules est accueilli à la crèche bleue, boulevard Leroy, et le matin à l'école Guynemer, qui se situe à 300 m de la crèche. Nous avons essayé par le biais de la MDPH de notifier un transport, par le biais de l'Education nationale aussi, pour que l'AVS prenne un quart d'heure de son temps pour pouvoir redescendre Jules à la crèche, pour être accueilli sur le temps du midi puis sur l'après midi, tout a échoué. Cela a été un combat de deux mois et demi pour les parents, un combat où nous avons essayé de les accompagner, mais avec peu de moyens, si ce n'est de leur dire : "on va trouver une solution". Ses parents travaillent hors Caen. Il leur a été dit que leur enfant n'était pas assez handicapé pour bénéficier d'un transport. Et donc ils ont fait le choix d'employer un taxi 4 midis par semaine, ce qui est un coût énorme pour les parents.

Le CCAS a suivi, et je les en remercie, en adaptant le tarif de frais de crèche, mais si les parents ne pouvaient pas suivre, ce serait une profonde injustice. Est-ce qu'à l'avenir, on peut supposer qu'il y aura des solutions pour ce genre de situations ? Est-ce qu'on pourrait envisager que tous les intervenants se mettent autour d'une table pour régler ce problème ? La crèche bleue travaille depuis plusieurs années en partenariat avec des écoles sur des organisations analogues (école le matin, crèche l'après-midi), et tous les ans, c'est la même bataille pour trouver une solution pour permettre le trajet. C'est un petit point de détail, mais qui au final met en péril tout le travail qui a pu être effectué à la crèche et tout le travail que fait l'école.

- **Annie Lebon, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires** : Je ne vais pas répondre sur le plan local, je pense que le problème est au-delà, sur la politique du handicap, il y a encore beaucoup de choses à faire.

Malgré la volonté qu'on a tous sur le plan local, de donner des moyens, la prise de conscience qui existe au niveau national n'est pas suffisante.

Pour les enfants, mais aussi pour les familles, c'est très lourd, je suis complètement d'accord. La Ville, le Conseil général, et d'autres institutions sont préoccupés par le sujet, mais je pense

que c'est un problème qui va au-delà de la ville, et la prise de conscience, pour prendre en charge le handicap, doit être nationale, et il y a encore beaucoup de choses à faire.

C'est aussi une question de moyens. Nous essayons, dans le cadre du projet éducatif local, que l'enfant ait une continuité sur tous les temps de son parcours dans la journée. On voit qu'il y a un travail de fond à faire, et que l'enfant soit handicapé ou non, il a besoin d'un adulte qui soit son repère dans le temps. Ce n'est pas un luxe, mais une nécessité.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : On est au moins deux dans cette salle à bien connaître le fonctionnement de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), Philippe Stephanazzi à la commission des droits et de l'autonomie et moi-même au conseil de surveillance.

C'est vrai qu'on a parfois des cas comme celui-là qui ne rentrent dans aucune catégorie, vous l'avez dit vous-même, la reconnaissance du handicap n'est pas suffisante, si je puis dire, pour être intégré dans le système de transport existant.

J'ai réglé un dossier de ce type-là, il y a quelques mois, on a pu le faire par dérogation aux règles parce que c'était un collégien. Mais il reste effectivement des cas par définition à la marge par rapport au nombre de cas traités, mais pour les parents qui vivent cette situation, ce n'est pas à la marge, c'est vécu comme une injustice, et ça peut mettre en cause la bonne intégration, le parcours d'intégration scolaire de l'enfant.

On peut quelquefois trouver une solution par des dérogations, mais cela reste une exception.

- **Anne Mahé, Chef de service à l'association APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés)** : Je souhaitais revenir sur l'aspect formatif des personnes qui accompagnent l'enfance, nous travaillons très régulièrement ensemble, le champ du médico-social et le champ des accueils d'enfants de la ville de Caen.

Je pense que c'est une grande richesse, il faut poursuivre cette mutualisation de compétences, nous, au niveau de l'accompagnement et vous, au niveau accueil des enfants en ce qui concerne la scolarité et les crèches.

En ce qui concerne la déficience visuelle par exemple, on travaille régulièrement avec la halte-garderie Mandarine, et cette mutualisation est "facilitante", même dans le parcours de l'enfant, ça permet aussi de préparer des entrées à l'école, parfois pas très faciles, mais moins chaotiques que sans cette mutualisation des compétences.

Vous parlez de convention, il faudra peut-être y réfléchir aussi, car on a certaines compétences au niveau du médico-social qui permettent de former les personnels des collectivités territoriales (nous intervenons parfois pour le personnel des cantines), il y a encore des chantiers à mettre en œuvre pour mutualiser les compétences des uns et des autres, je pense.

- **Annie Lebon, maire-adjoint en charge des affaires scolaires** : J'entends très bien les propos de Madame, et je les partage complètement, puisque c'est aussi une volonté au niveau du projet éducatif local (0-16 ans), il y a des axes très forts pour que tout le monde ait accès au sport et à la culture, et on ne peut le faire que si on mutualise les compétences.

Avec ma collègue Claudine Maguet, on pourrait ajouter, dans le cadre du projet éducatif local, une fiche action pour mettre en place une formation mutualisée.

- Je voulais revenir sur le thème de la formation du CNFPT concernant la gestion de l'agressivité du jeune enfant.

Quand j'étais détachée à la maison de quartier de Venoux, il y avait des jeunes de l'IME (institut médico-éducatif) qui venaient à la bibliothèque et qui avaient parfois des

comportements agressifs vis-à-vis de leurs animateurs par exemple, c'est un terme qui peut choquer, mais c'est réel.

Ça peut heurter comme ça à première vue, mais ce sont des réalités et des moments très difficiles, et on voit bien qu'il faut avoir une formation particulièrement adaptée pour pouvoir faire face à ce comportement excessivement difficile. Ça peut heurter des personnes, mais moi, je pense qu'il faut aussi être réaliste et avoir une formation très appuyée et qui permet de pouvoir résister, parce qu'il y a des moments où c'était violent et physique. J'ai vu ces jeunes, et c'est vrai que c'est très difficile.

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : Je vous remercie pour ces précisions, parce que je n'ai pas voulu rentrer dans le détail, mais ça m'est arrivé de signer des déclarations d'accident du travail.

- C'est un complément, simplement pour dire que la bonne volonté ne suffit pas, et qu'effectivement, on l'a dit, pour le premier exemple, il y a des personnels spécialisés comme les AMP, mais ça ne suffit pas. C'est important que l'ensemble des personnels soit formé (services généraux compris), notamment pour travailler avec des jeunes qui ont des troubles du comportement et de la personnalité.

- **Magali Le Sueur, Directrice du service d'éducation et de soins spécialisés de l'association des paralysés de France** : Ma question concerne les chiffres que vous avez montrés, parce qu'ils ne correspondent pas forcément aux chiffres de l'Education nationale tels qu'ils nous ont été présentés dernièrement, et notamment par rapport au handicap moteur où le chiffre énoncé est à mon avis inférieur à la réalité de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles de la ville de Caen.

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : Je ferai vérifier les chiffres, je note votre observation, ces chiffres m'ont été communiqués par mes services.

- **Véronique Fourmeaux, conseillère municipale** : Une question sur le tableau par rapport aux troubles du comportement. Vous affichez un chiffre de 100 élèves. C'est énorme. Est-ce que c'est considéré réellement comme une situation de handicap ou est-ce que ce sont plutôt des déficits d'éducation ?

- **Patrick Lods, Directeur de l'Education, Ville de Caen** : Il y a les deux. C'est pour cette raison que j'ai intitulé le tableau "la réalité de l'accueil des enfants handicapés et malades".

Nous avons aussi les enfants malades, ceux qui ont des cancers, qui ont des moments de faiblesse ou de fatigue intense parce qu'ils ont des chimiothérapies, donc là aussi, ils ne sont pas classés comme enfants handicapés au sens de la loi, mais il n'empêche qu'ils ont besoin d'être accompagnés, d'être aidés, d'avoir des adultes qui comprennent leur situation et qui soient en mesure de leur apporter le soutien, notamment parce qu'ils ont eu la chimio dans la semaine, et qu'ils ont des spasmes, des vomissements...

En outre, dans la partie "retard scolaire-troubles du comportement", il y a des enfants qui relèvent juridiquement du handicap, car ils ont une reconnaissance, mais d'autres ne sont pas reconnus comme enfants handicapés, mais nécessitent quand même un accompagnement du fait de leur maladie et des difficultés. Nous les accueillons comme les autres.

Ce sont parfois les plus difficiles à gérer. Dans un certain nombre d'établissements, une CLIS avec des enfants qui ont ce type de maladie ou de comportement, c'est bien plus difficile que d'accueillir les enfants du CROP par exemple. Ce n'est pas pour opposer, mais il faut souligner les enjeux et la nécessité d'être formés, d'avoir les moyens humains, des savoir-

faire pour réussir cet accueil en milieu ordinaire. C'est un vrai challenge mais avec mes équipes, nous sommes prêts, très motivés pour relever ce défi.

- **Annie Lebon, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires** : Si les personnes ne sont pas formées, on n'aura pas les résultats qu'on souhaite. Les mutualisations de personnels formés, c'est essentiel pour l'enfant et son développement.

- Je voulais intervenir pour faire la transmission entre la petite enfance et l'école.

Pour les enfants qui ont la chance d'aller en halte garderie et en crèche, il y a un soutien de l'équipe et une transmission, un accompagnement sur l'école.

Il y a d'autres enfants qui ne peuvent aller ni en garderie ni en crèche, et qui ont aussi droit à l'école. C'est compliqué à gérer.

Le personnel des crèches et des haltes garderies mettent tout en œuvre avec les parents pour accompagner les enfants vers l'école maternelle. Mais on ne doit pas faire de promesses aux parents, qu'on ne dise pas que l'AVS arrive en septembre si elle arrive en janvier. Parce que l'équipe pousse les enfants et les parents, et si cela n'est pas fait, c'est un échec, peut-être qu'il faut proposer les projets plus tard, mais l'intérêt est que tout le travail qui est fait au niveau des crèches et de l'école maternelle soit fait dans l'intérêt de l'enfant.

- **Annie Lebon, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires** : Je voulais ajouter qu'il y a des enfants qui ne vont pas dans les institutions parce que les parents, malgré le professionnalisme des enseignants et du personnel spécialisé, sont dans le déni, et on a un travail à faire pour que les familles voient que leur enfant peut être accompagné en milieu ordinaire. Ça fait partie aussi des points essentiels, parce que si les parents n'adhèrent pas, on a beau proposer des choses, il y a des parents qui refusent. Il y a un gros travail à faire à ce niveau-là. Il y a plein de choses à voir, des mots à dire et à ne pas dire. Il y a des mots à ne pas prononcer. Après, je pense que c'est aussi un travail qu'on doit mener avec les familles dans le cadre de la parentalité.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Pour terminer cette partie, je précise qu'il existe un tableau récapitulatif l'évolution des indices d'accessibilité concernant le patrimoine scolaire avec un code couleur allant du noir (inaccessible) au vert (accessible).

Il est disponible sur le site internet de la ville.

<http://www.caen.fr/ccas/personnesHandicapees/info/cca2013.pdf>

Nous allons continuer avec la thématique du sport, qui joue un rôle d'intégration et de lien social considérable. Je passe la parole à Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge de ces questions.

Le sport pour tous et ensemble

Direction des sports
de la Ville de Caen



**Handicaps
Caen s'engage !**

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Le titre de mon intervention est « Un sport pour tous, et ensemble ». La ville conduit en effet une politique sportive volontariste, afin que le sport soit un outil de promotion individuel et d'intégration sociale.

Le sport favorise la santé, l'autonomie et rompt l'isolement particulièrement pour les personnes en situation de handicap. C'est un moyen de se retrouver à des moments privilégiés. L'accès au sport permet également d'exercer une activité physique et nous souhaitons que chacun puisse accéder à cette activité physique en fonction de ses choix.

Afin d'agir pour un meilleur épanouissement individuel et une intégration réussie des personnes en situation de handicap, la ville travaille à renforcer ses liens avec les structures affiliées au comité régional handisport et du sport adapté. Nous encourageons et apportons un soutien financier aux projets et actions menés par les clubs déjà sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap. La Ville se donne pour responsabilité d'inciter le plus grand nombre d'associations sportives à s'emparer de cette action. Pour affirmer cette pérennité, la ville a dégagé en 2011 des financements et s'est engagée auprès du comité régional olympique et sportif (CROS) pour devenir un partenaire de l'opération "Validés-handicapés, pour un sport ensemble".

Cette action vise à décerner un label et une aide financière aux clubs qui réunissent un certain nombre de conditions d'accueil des personnes en situation de handicap. Au travers de cette action, il s'agit surtout de conduire et d'inciter les associations à accueillir des personnes handicapées dans le cadre du handisport et du sport adapté. Depuis le début du mandat, des investissements et des travaux ont été réalisés, et certains équipements ont été adaptés.

La ville de Caen possède actuellement 30 gymnases, 18 stades, 3 bases nautiques, 15 sites spécialisés (tennis, BMX, arts martiaux...). Les 4 piscines et la patinoire sont gérées par la communauté d'agglomération Caen la mer. Il y a aussi, dans les quartiers, des plateaux sportifs, les boulodromes.

Douze gymnases sont équipés actuellement intégralement (rampes d'accès, élargissement des portes).

Il y a également des sites sportifs extérieurs : le boulodrome de Caen, le stade de la Colline aux Oiseaux, le stade de Venois, Le stade Michel d'Ornano, le Stade Caen Nord IUT, le stade du Chemin Vert, la base nautique municipale, la base d'aviron (mise en place d'une potence), le stade Joseph Déterville, le tennis club de Caen.

Des investissements sont programmés : l'extension de la salle de musculation avec un ascenseur au gymnase de la Maladrerie (investissement de 350 000 euros), les sanitaires du gymnase Maurice Fouque.

Concernant le stade nautique, il va être adapté afin de permettre l'accès pour tous à la natation, avec plusieurs potences pour pouvoir descendre, et tous les niveaux seront reliés, soit par des ascenseurs, soit par des élévateurs.

Nous subventionnons également des associations qui accueillent des personnes à mobilité réduite ou avec un handicap mental ou psychique: par exemple, Navisport, Sport Handi Nature, APAEI les Papillons Blancs, Caen Basket Handisport, la Boule Venoisienne (accueil de jeunes 3 fois par semaine), la société hippique urbaine de Caen (SHUC) (accueil d'enfants handicapés deux soirées par semaine), la Maladrerie omnisports (qui accueille des sourds et malentendants et une équipe de non-voyants, malvoyants, dans le cadre du cécifoot) et enfin les Archers de Caen.

Des locaux et du personnel sont mis à disposition des associations : bureau partagé pour Handisport, Navisport au gymnase de la Haie Vigné, des bureaux, un garage, un espace

extérieur avec un dépôt de minibus, trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives qui encadrent des cours destinés aux enfants, adolescents et adultes en judo, gym et escrime.

Au niveau de la base nautique municipale, le CROP et l'IME Corentin Donnard sont accueillis pour une activité voile (En 2012, 19 séances de 2h30).



Il y a également un accueil de jeunes de la Maison des Adolescents (handicap psychique) sur deux créneaux, chaque semaine, au centre sportif de la Haie-Vigné.

Enfin, en ce qui concerne les manifestations, il y a eu par exemple une course de handbike lors du tour du port de Caen en vélo.

On peut énumérer quelques manifestations comme la coupe de France des régions de tennis de table organisée par le CROS de Basse-Normandie (sport adapté), l'opération « Rêves de gosse » dont Jean-Paul Dick va vous parler.

- **Jean-Paul Dick, ASPTT de Caen** : Bonjour, nous avons organisé en 2011 « Rêves de Gosse, des ailes pour la liberté ». Des jeunes ont été invités à travailler durant une année scolaire sur des actions diverses et variées ayant trait à l'aéronautique. Le 7 juin 2011, ils se sont retrouvés à Carpiquet : 170 enfants ont pu faire un baptême de l'air, financé par une association nationale dont le siège est à Carcassonne, qui faisait un rallye au niveau de la France. Caen était une ville étape.

Depuis, nous continuons à faire des baptêmes de l'air, Didier Berhault le fait à titre personnel pour des jeunes de l'Association des paralysés de France (APF) (environ 90 jeunes par groupe de 2 : cela représente 8 personnes par semaine).

Par ailleurs, on a construit un avion en kit, un Jabiru, c'est un avion 4 places qui a été monté par des personnes valides et des personnes handicapées.

Nous sommes en train d'étudier la possibilité de réitérer l'opération « Rêves de gosse », peut être en 2014.

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Il y a des journées d'initiation sportive « valides handicapés pour un sport ensemble », organisées par le CROS. Tous y pratiquent des sports ensemble, à l'occasion d'une journée, toute discipline confondue.

Le 26 mai 2012, l'ASPTT a organisé des portes ouvertes avec une découverte de différentes disciplines sportives. Le 6 octobre 2012, une journée multi-sport a été organisée par le CROS de Basse-Normandie au stade Héлитas. Le 15 novembre 2012, une compétition de badminton a été proposée par l'établissement public de santé mentale de Caen.

Sur ces actions menées au sein de la délégation des sports au sein de la ville de Caen, lorsqu'on finance, on soutient également en logistique et en encadrement. Mais la volonté, c'est surtout d'accueillir tous les publics au sein de ces manifestations et associations. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.



- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Merci pour cette présentation.

S'agissant de l'APAEL, je précise que nous soutenons depuis 2 ans un travail fait avec les jeunes de l'IME Corentin Donnard pour la remise à flot d'un bateau qui servira après à cet établissement pour des sorties en mer.

La parole est à la salle.

Echanges avec la salle

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Je voulais vous signaler la sélection en équipe de France des sourds et malentendants, d'un jeune footballeur caennais Damien Fischer. Il a fait la dernière coupe du monde des sourds et malentendants en Turquie, et il est sélectionné pour partir normalement au Brésil.

- Rebonjour, je suis maman d'une petite fille polyhandicapée et je vais régulièrement à la piscine du Chemin Vert, pour les bébés nageurs. Les vestiaires ont été refaits, les bancs sont maintenant plus petits, je dois malheureusement maintenant changer ma fille par terre.

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Effectivement, c'est un problème. Je vais voir comment faire, quitte à voir avec le club s'il peut mettre à votre disposition une table sportive.

- Une question par rapport au développement de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans le sport : est-ce que la création d'emplois d'avenir pourrait amener à un développement de cette prise en charge ?

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Tout à fait. Ça fait partie des objectifs dont celui de permettre aux associations d'accueillir tous les publics. Les contrats d'avenir, ça pourrait être par exemple quelqu'un mis à disposition d'une association pour accueillir du public handicapé.

- Oui, c'est au sujet de la piscine du Chemin Vert, je suis mamie d'une enfant handicapée de 14 ans. Il y a des marches pour accéder au petit bassin. Comment fait-on?

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** : Cette piscine va être mise aux normes. Il y a un projet qui est en cours. Il est prévu que pour la mise à l'eau, il y ait une potence, c'est quelque chose qui permet à une personne handicapée de descendre dans l'eau. Par contre, il existe dans certaines piscines, la possibilité pour une personne en fauteuil de descendre dans le bassin.

Toutes les piscines de l'agglomération ne sont pas aux normes. On va commencer par mettre en accessibilité le stade nautique car c'est celle qui pose le plus de problèmes.

Mais toutes les piscines (Chemin vert, Grâce de Dieu, Hérouville Saint-Clair, Mondeville) seront progressivement mises aux normes.

- Ma question sera pour le sport entre autres : lorsqu'on organise des loisirs pour des jeunes en situation de handicap, il y a un sur-encadrement. Dans ce cas, quelle est la politique tarifaire de la ville de Caen pour ces groupes ?

En général, ce sont des groupes de moins de 10 personnes pour des conditions pratiques (minibus de neuf places) et par volonté de ne pas stigmatiser les jeunes en situation de handicap arrivant dans un lieu d'activité.

Ne serait-il pas possible d'avoir un tarif spécifique pour les petits groupes à la piscine et à la patinoire?

- **Jean-Claude Guillouf, Conseiller municipal en charge des sports** :- C'est une question qui s'adresse plutôt à Caen la mer, je ne peux vous répondre mais je vais la transmettre avec les deux autres questions concernant le vestiaire et l'accessibilité aux bassins de la piscine du Chemin-Vert.

- **Nadège Daniel, Association des paralysés de France:** Bonjour, dans le cadre de la mise aux normes des piscines par Caen la mer, y aura-t-il une concertation avec les associations de personnes handicapées comme cela se passe avec la mairie de Caen ?

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap :** Il existe une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH), c'était notre collègue Michel Pondaven récemment décédé qui la présidait. Les associations de personnes handicapées sont présentes au sein de cette commission.

Je vous précise que depuis quelques mois, c'est le même fonctionnaire qui est en charge des bâtiments, à la fois au niveau de la Ville et de Caen la mer. Il s'agit de Patrice Bonaparte. Cela permettra de mutualiser les bonnes pratiques.

- **Bruno Chandavoine, Direction régionale Jeunesse et sports, référent sport et handicap:** Bonjour, les difficultés d'adaptation des bâtiments sportifs existent au niveau national comme régional. Il existe aussi des difficultés d'ordre réglementaire, le législateur a prévu que les largeurs de porte puissent permettre de faire passer un fauteuil, sauf qu'il n'a pas prévu que le fauteuil pouvait être celui d'un sportif handicapé qui est d'une largeur supérieure. Les concertations avec toutes les parties prenantes du sport sont essentielles pour essayer d'avoir des bâtiments aux normes mais également complètement adaptés à tous les types de handicap.

Je voulais vous présenter un site internet qui me semble intéressant : il s'agit de celui du pôle ressources national sport et handicaps situé à Bourges : www.handiguide.sports.gouv.fr.

Ce site est gratuit, il recense toutes les associations qui proposent une activité sportive pour les personnes en situation de handicap. Parfois lorsqu'on est handicapé et qu'on souhaite faire une activité, il est parfois difficile de savoir où on peut pratiquer et dans quel type d'associations. Ce guide national a été créé pour rapprocher l'offre de la demande.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap :** Merci à vous. J'ai oublié de dire tout à l'heure que parmi les documents remis, vous retrouvez le guide de l'accessibilité de la ville de Caen, dans lequel est répertorié l'ensemble des problématiques liées au handicap (informations, emploi-formation, déplacements, logement, loisirs et sport...).

Les logos des différents types de handicap indiquent quels sont les établissements et services accessibles selon le handicap. Sont mentionnées également les associations de personnes handicapées.

Toutes les informations papier sont disponibles également sur le site Internet de la ville de Caen, qui est aussi accessible : <http://www.caen.fr/actualites/2011/10/guide-accessibilite>

Je remercie mes collègues. Nous reprenons dans 15 minutes et nous parlerons de la culture en général.

Coup de projecteur sur quelques initiatives d'accueil extra-scolaire à Caen

Centre d'animation Maladrerie-Beaulieu
Tandem



**Handicaps
Caen s'engage !**

- **Gilles Détéville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Nous avons encore deux thèmes à traiter comme prévu dans le programme. Tout d'abord un focus sur les établissements socioculturels, le directeur de Tandem interviendra et nous enchaînerons sur les questions de culture et handicap.

Sans tarder, s'il est prêt, je donne la parole à Monsieur Mèche.

- **Patrice Mèche, Directeur du centre d'animation Tandem**: Bonjour, il y a tout un maillage sur la ville de Caen au niveau des centres d'animation. Les offres proposées aux personnes touchées par un handicap ne sont pas nécessairement bien connues. La communication n'est pas forcément effective malgré nos efforts.

A Tandem, nous avons un projet avec une orientation liée à l'accessibilité, il ne faut pas renier ce fait-là. Il y a un bâtiment qui s'y prête en termes d'accessibilité, puisque tout est de plain-pied, contrairement à d'autres collègues, comme au centre d'animation de la Prairie, qui possède un bâtiment à étages.

Notre bâtiment permet d'accueillir un certain nombre de publics, individuels ou collectifs, des enfants ou adultes, dans des activités, pour des spectacles mais aussi des collectifs identifiés du secteur médico-social ou qui accueillent des enfants ou des jeunes porteurs de handicaps (IME...).

Nous proposons une formation cirque adapté pour les éducateurs de l'IRTS et nous essayons d'être aussi source de propositions par rapport aux spectacles. On a accueilli par exemple la compagnie Absolument production : elle a été en résidence chez nous pour monter son avant-dernier spectacle et on l'a accompagné sur leur prochain. Il s'agit du spectacle "Hollywood" qui a une particularité : ses acteurs sont en situation de handicap. C'est une compagnie animée par une personne pleine d'énergie, Emilie Horcholle.

L'un des éléments forts de notre activité, c'est la mise en valeur des personnes quelles qu'elles soient. Le temps de loisir est un temps choisi. Cela doit être un temps de valorisation de la personne. On vient pour se faire plaisir. Que ce soit sur la scène ou dans le public, on se doit d'avoir une situation valorisante.

A l'intermède, je parlais avec une maman qui m'interrogeait sur l'accessibilité dans notre salle de spectacle. Cela se fait d'une manière assez simple et fonctionnelle, sur les premiers rangs, on prévoit des chaises en moins, c'est simple mais on se sent accueilli et on peut être à côté d'une personne valide. Dans les autres salles, souvent la personne en fauteuil se retrouve isolée. On a cette possibilité qu'on met en place, et ça fonctionne plutôt bien.

A Tandem, en termes d'activités spécifiques, depuis plusieurs années, nous avons mis en place, sur nos fonds propres, une activité "musique et handicap" où on accueille en grande majorité un public autiste avec un accompagnement pour le chant ou la musique. Ce sont souvent des parents qui viennent inscrire leurs enfants de manière individuelle, avec parfois des structures qui les orientent. Ces jeunes-là sont sur une activité valorisante et au même titre que les autres, s'ils le souhaitent, ils peuvent participer au festival de fin d'année et c'est intéressant de voir aussi sur scène des personnes différentes car la différence est une source de richesse. Nous sommes soucieux de cela.

Parfois, cela peut dérouter certains parents : je pense à un jeune qui a un cours de musique le lundi après-midi et qui, lorsqu'il arrive, fait beaucoup de bruit dans le hall. Ça perturbe quand on ne connaît pas, mais on se doit d'expliquer aux autres parents, "il fait du bruit, il est différent mais il vient là comme tout le monde pour son cours et vous pourrez le voir sur scène en juin où il est très calme, très concentré. C'est impressionnant".

On vient de démarrer cette année une activité "arts plastiques" adaptée, suite à des demandes particulières. C'est un premier jet, une expérimentation sur laquelle nous souhaitons avoir un retour en fin de saison.

Sur le volet "centre de loisirs", le centre d'animation accueille les enfants à partir de 2 ans.

Je félicite la démarche menée par l'ensemble des crèches de la Ville de Caen. Je trouve que leur approche est un bon exemple pour nous. Nous avons des choses à apprendre du réseau des crèches du CCAS, nous sommes demandeurs, nous ne sommes pas aussi armés en termes de professionnels. Nous avons beaucoup d'animateurs volontaires, qui tournent énormément, sensibiliser un jeune entre 17 et 20 ans, c'est intéressant. Il y a sûrement des choses à faire. On peut en parler après.

Quand un enfant vient d'inscrire, je n'ai pas besoin de savoir s'il a un souci particulier, si la situation ne nous oblige pas à adapter son cas, que cela se voit ou non, nous, nous n'avons pas à le savoir. Il vient pour un temps de loisir, pour se faire plaisir. Si les parents pensent que c'est nécessaire, nous sommes preneurs de plus d'informations. Si les parents nous disent de faire attention à tel aspect, qu'il faut s'y prendre de telle façon, nous y sommes très sensibles.

Sur le centre de loisirs, on accueille des enfants dans toutes les situations, on a par exemple une jeune en fauteuil qui vient au centre régulièrement. Cela se passe sans problème. Au centre, on vit en société, elle n'a pas toujours besoin d'un animateur pour l'aider, elle ne le supporte d'ailleurs pas vu son âge. La solidarité entre enfants est aussi importante. Pour ouvrir une porte par exemple, ses copains sont là. A un moment donné, qu'il y ait des solidarités au sein des groupes d'enfants, c'est essentiel et ça se travaille aussi.

Je ne cache pas que, parfois, il y a des périodes difficiles.

Malgré notre volonté d'intégration, il y a certains cas de figure où on ne sait pas faire. Il faut alors l'expliquer aux familles. C'est très rare mais il ne faut pas se voiler la face.

Il y a parfois le besoin d'en savoir plus. Est-ce que les familles sont prêtes à donner plus d'informations aussi ? C'est leur libre-arbitre.

Enfin, parmi les autres activités proposées, Tandem est labellisé "espace public numérique". C'est un réseau régional développé par le conseil régional : il y a, à travers ce réseau, 15 entités particulières, 5 par département, qui sont centres de ressources animations numériques territoriales. Nous sommes 3 centres d'animation à Caen : La Prairie, AMVD et Tandem.

A Tandem, nous sommes particulièrement reconnus comme "veilleurs" sur le thème du handicap pour faire remonter toutes les initiatives numériques par rapport au handicap. Nous sommes preneurs de toutes vos expériences, de vos outils en la matière pour faire partager ce savoir-faire collectif. Une diffusion est prévue par la suite.

Présentation d'une vidéo sur les activités de Tandem.

- Dans la vidéo, vous avez vu un groupe de jeunes adultes qui viennent du foyer Soleil de Fleury sur Orne et qu'on accompagne à Tandem depuis huit ans. Là, il s'agissait d'un projet de clip vidéo autour de l'abus d'alcool.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Y a-t-il des questions ? Nous avons découvert pour certains d'entre nous une partie de ces activités. Cet échange est très utile ainsi que ce nécessaire décloisonnement.

Il est prévu maintenant que Madame Dalila Rahhal nous présente son expérience au sein de l'Union sportive Saint Jean Eudes.

- **Dalila Rahhal, Directrice adjointe du centre de loisirs Saint Jean Eudes** : L'union sportive Saint Jean Eudes est une association qui est sur le quartier Saint Jean Eudes : nous avons un pôle sportif, un secteur jeunesse avec un centre de loisirs et un secteur familles dont je suis la responsable.

Depuis trois ans, nous accueillons des enfants autistes au niveau du centre de loisirs dont l'objectif est l'intégration de 7 enfants autistes au sein d'un milieu ordinaire.

Si plusieurs structures les accueillent, ils auront bien leur place dans la société. Par exemple, j'ai vu dans la vidéo un garçon qui jouait du piano à Tandem, nous le recevons aussi sur le centre de loisirs.

Pour accueillir ces autistes, nous avons monté un projet et nous avons obtenu une subvention par le biais de la CAF mais malheureusement c'est la troisième et la dernière année, donc, je ne sais pas comment on va fonctionner par la suite.

Cette subvention nous servait pour embaucher un animateur qui a fait des formations pour connaître ce handicap et mieux l'appréhender : il s'occupe depuis trois ans spécifiquement de l'accueil des enfants autistes. En ce moment, nous en accueillons 4. Sa mission est qu'il intègre l'enfant autiste dans le groupe selon ses capacités d'adaptation, il juge s'il peut faire cette activité ou cette sortie.

On a fait une grande sensibilisation aussi auprès du personnel, des parents, ce n'était pas facile d'accueillir ces autistes, il y avait la peur que les parents n'acceptent pas, on a eu quand même des réflexions : « Je ne mets pas mon enfant » mais on a eu aussi de bonnes réactions. Ces enfants sont issus de milieux en difficulté. Je peux vous citer l'exemple d'un enfant qui, lorsqu'il venait au centre, faisait sonner les systèmes d'alarme. Les autres enfants ont fait alors de fausses alarmes avec de la peinture pour qu'il ait vraiment la sensation d'appuyer sur ce bouton rouge, sans poser de problèmes. C'est très important de parler de la sensibilisation pour avoir une meilleure connaissance du handicap pour que l'enfant trouve sa place au mieux au sein de ces structures.

- Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap : Merci pour votre éclairage.

Maintenant, nous allons aborder la question de la culture, des passerelles existantes entre le monde de la culture et le monde du handicap, à partir de plusieurs exemples d'équipements ou services gérés par la commune.

Nous allons donner la parole à Laurent Lebouteiller qui va nous dire ce qui est fait au niveau du Conservatoire et plus précisément au centre de ressources régional handicap musique et danse pour une meilleure intégration des enfants et des adolescents porteurs de handicap.

Culture et handicaps

Direction de la Culture
de la Ville de Caen

Centre ressource régional handicap
musique et danse

Musée des Beaux-arts

Le Cargö, salle de musiques actuelles



**Handicaps
Caen s'engage !**

- **Laurent Lebouteiller, Coordinateur régional au centre de ressources régional handicap musique danse et théâtre:** Bonsoir à tous. Ce centre est basé au conservatoire de Caen et il a une mission régionale.

Nous accueillons au conservatoire 130 élèves en situation de handicap, enfants, adolescents et adultes. Cela représente 8% des élèves inscrits au Conservatoire.

Ce centre ressources a été créé pour répondre à une double volonté : d'abord celle de Caen la mer puis celle du conservatoire qui souhaitait mettre en place un accueil respectueux des capacités de chacun.

Nous travaillons à la fois sur les demandes individuelles où l'enfant ou l'adulte peut recevoir un enseignement personnalisé avec des séances d'une ½ heure par semaine mais aussi les demandes collectives via, par exemple, les établissements spécialisés. Le processus mis en place s'apparente très fortement à ce qui est mis en place pour tout un chacun.

Les élèves peuvent venir dans la classe spécialisée où des instruments de musique en lien avec les nouvelles technologies facilitent l'apprentissage. Il faut savoir que les nouvelles technologies ont bien fait avancer les choses depuis une quinzaine d'années. Certains instruments permettent de restituer l'émotion musicale, d'être dans le jeu collectif. C'est une approche cognitive. C'est bien un enseignement, l'objet est bien d'apprendre quelque chose. Tout ce qui participe à l'acquisition de ces instruments, ainsi que mon poste est financé dans le cadre du mécénat de l'orchestre de Caen.

Les élèves peuvent également suivre un enseignement traditionnel (flute, violon, violoncelle...). Dans ce cas-là, on a mis en place un cursus dans lequel on ne parle plus d'examens. Il n'y a plus le solfège obligatoire, tout est aménagé pour que les personnes se sentent bien, apprennent et que le professeur ne soit pas dans l'obligation d'évaluer son élève.

Je voudrais préciser un principe fondamental pour nous : il est fondamental que les parents se positionnent par rapport au handicap de l'enfant. Avant mon arrivée au conservatoire, nous avions des élèves en situation de handicap mais par peur d'un refus, les parents le cachaient. Il est important de savoir pour aménager, si on ne sait pas, on peut penser que l'élève ne travaille pas assez. Il est important que les choses soient dites, que le cadre s'adapte à l'enfant, et non pas le contraire.

L'enfant peut rester ainsi au conservatoire pour une durée de 8 ans, ce qui représente deux cycles d'études.

On travaille à la fois sur les pratiques artistiques (pratique d'un instrument, de la danse) et sur les pratiques culturelles (venir au conservatoire pour voir un spectacle).

L'orchestre de Caen fait chaque année 3 concerts qu'on appelle "les cycles découvertes", ouverts gratuitement à l'ensemble des élèves du territoire de Caen la Mer. Ils sont maintenant ouverts également à l'ensemble des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes. Il suffit de m'appeler ou mes collègues pour réserver le nombre de places nécessaires.

Quand la boucle est bouclée, c'est quand les personnes vont directement à la billetterie. Des élèves ne venaient pas avant et maintenant, ils viennent au conservatoire sans passer par moi. C'est qu'on a rendu la chose ordinaire, pour nous, c'est une grande victoire.

Ma mission est d'orienter les personnes qui demandent un enseignement individuel ou collectif et, dans le cadre du rayonnement régional du conservatoire, j'interviens sur les trois départements bas-normands. L'idée est que, dans un délai assez court, chaque conservatoire, chaque école de musique, chaque association se dote, exactement comme le fait Tandem, de quelques heures d'enseignement spécialisé.

Il y a une grande inégalité géographique. Quand on habite Caen, c'est plus facile, tout comme Hérouville Saint-Clair, Ifs, Falaise. C'est plus difficile quand on habite dans des contrées plus reculées. J'ai travaillé sur Cherbourg, Alençon, Saint-Lô s'y met.

L'autre volet, c'est la formation. Il faut qu'il y ait des enseignants que j'appelle "personnes ressources" (comme Emilie Horcholle pour le théâtre) : peu de personnes font ça et souvent, ces personnes sont en grande précarité, c'est un métier qui n'est pas reconnu.

J'ai de la chance, je suis musicien, je suis embauché sur une catégorie d'emplois.

Mais il nous manque quelque chose dans la fonction publique pour reconnaître toutes ces personnes qui travaillent depuis fort longtemps mais qui n'ont pas pu rentrer dans les mécanismes de la fonction publique.

On les retrouve à Tandem, dans les écoles de musique, dans les associations.

Le problème, c'est le salaire de ces personnes, elles sont payées sur dix mois sur un taux horaire très bas. Ce n'est pas pérenne.

J'ai travaillé avec le ministère de la Culture, je n'ai pas encore été entendu mais j'espère que cela changera. L'année dernière, on a organisé à Caen les rencontres nationales handicap musique danse et théâtre. C'est un sujet qui a été abordé.

Il nous manque la reconnaissance d'une spécificité. Il faut pour cela aborder le problème de la formation. Nous en avons mis en place une à Caen qui va débiter dans quelques mois et je suis heureux de voir que 20 professeurs qui travaillent actuellement en MJC, conservatoire ou écoles de musique sur l'ensemble de la région souhaitent faire cette formation sur un instrument électronique adapté (boucles de musique avec des joysticks).

L'idée, c'est de mettre un coup de projecteur chaque année sur un instrument et former les professeurs pour qu'ils puissent s'approprier cet outil.

Je n'ai jamais rencontré d'écoles de musique fermées sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Elles aimeraient le faire mais ne savent pas comment faire. Il y a quelque chose à mettre en place sur la connaissance des outils et sur la formation.

Lorsque tout cela est réuni, je vous assure que ce n'est pas compliqué. J'ai commencé ce projet en 2002 : il y a eu quelques réticences au départ, mais ça ne pose aucun problème aujourd'hui.

Derrière l'accessibilité du cadre bâti, il faut voir ce qu'on met dans ce bâtiment, qu'est-ce qu'on propose comme activités adaptées ? C'est mon propos. Je me suis battu pour ça, quand je vois Tandem, le Cargö, je suis très content, ça avance, ça bouge et ça bouge dans le bon sens. Parfois, on me dit : "vous êtes bien gentil mais vous nous dites qu'il n'y a plus de place". C'est vrai et pourtant je me bats pour placer tout le monde mais ce n'est pas facile. J'espère que Tandem pourra élargir ses volumes horaires. C'est important de voir comment à terme on pourrait élargir le personnel et le temps dévolu à la musique et l'enseignement artistique.

En termes de partenariat, le théâtre de Caen nous offre, par exemple, deux fois par an, des places. Je les redistribue ensuite, j'ai 22 à 25 places, j'en donne à Tandem. Ça permet d'offrir des places gratuites et après, il y aura un retour positif quand les personnes iront voir un spectacle sans mon intervention.

Dernière chose, je suis très attaché à la mixité dans la création artistique. Chaque année, on est éligible à un partenariat IME-ITEP, qui fonctionne avec la Drac de Basse-Normandie qui attribue une enveloppe budgétaire.

S'il y a des artistes dans la salle, chacun peut envoyer un dossier. Il s'agit de créer une œuvre spécifique alliant, sur scène, des personnes handicapées et des personnes sans handicap.

Au niveau du conservatoire, c'est notre quatrième prestation. C'est un peu comme un puzzle où chacun a sa place. L'artistique offre cette possibilité, chacun contribue selon ses possibilités.

Cette année, nous travaillons sur un projet Jazz avec l'ITEP Camille Blaisot. Les élèves ont inventé une histoire qui est mise en musique par un collègue du conservatoire, ils devront improviser et faire tous les décors de théâtre. Il y aura une production en mai.

Nous travaillons également avec la compagnie Absolutement Productions. Emilie Horcholle fait un travail fantastique mais il lui manque parfois des espaces de diffusion. Nous l'avons invité l'année dernière au conservatoire.

Pour terminer, ce qui nous manque, c'est une plate-forme d'informations. On a tous des initiatives intéressantes chacun de notre côté et rien ne les centralise. On doit compter seulement sur le bouche-à-oreille.

Je milite pour avoir un espace, un site où chacun puisse mettre ce qu'il fait, comment cela se passe, le coût, la situation géographique, etc. Derrière ça, il y a un problème éthique, qui va alimenter la plate-forme et qui pourra dire si c'est bien ou non? Il va falloir le régler car ça simplifierait la vie de tout le monde de savoir ce qui existe sur un territoire, aussi bien au Cargö, à Tandem...

Merci pour votre attention.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : 130 élèves, j'ai été surpris du chiffre, rapporté au nombre d'élèves, 8%, c'est important. J'ai une question : est-ce que vous accueillez toutes formes de handicap ?

- **Laurent Lebouteiller, Coordinateur régional au centre de ressources régional handicap musique danse et théâtre**: Je mets un point d'honneur sur cette question. Quel que soit le handicap, la personne trouve une place au conservatoire. La salle est suffisamment adaptée, l'instrumentarium est varié. Nous accueillons des enfants malentendants, des enfants trisomiques, des enfants autistes...

En France, des inventeurs ont créé de nouveaux instruments de musique numériques qui facilitent la compréhension de l'élève. C'est une question de volonté et de connaissance bien entendu des nouveaux outils qui nous rendent bien service.

- **Nathalie Bruneaux, Responsable du pôle accueil à la MDPH du Calvados** : Bonjour, ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt un complément d'information.

Une des missions de la MDPH est l'information au plus large pour le public. Dans ce but, nous avons réactualisé des fiches thématiques, notamment sur les prestations délivrées par la MDPH et sur l'accès à la culture (cette fiche a été rédigée en lien avec la DRAC).

La difficulté est qu'il y a beaucoup de partenaires, donc cette fiche ne sera peut-être pas exhaustive, mais cela reprendra toutes les adresses utiles, les lieux où on peut trouver l'information.

Et par rapport au thème de la journée, la fiche consacrée au sport va être beaucoup développée avec l'accessibilité au sport adapté et handisport.

Cette plaquette va être réactualisée sur 2013, elle sera disponible en version papier à la MDPH, et en version dématérialisée et téléchargeable sur la page de la MDPH accessible par le site internet du conseil général du Calvados.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Merci. J'en profite pour excuser Madame Coletta, directrice de la MDPH qui n'a pas pu venir aujourd'hui.

Vous parliez de plate-forme d'information, la plus exhaustive possible, peut-être que le croisement avec le SIG du conseil général, sur le recensement exhaustif des établissements publics, sur un plan général, serait intéressant. Il y a des croisements à faire.

- Oui, j'ai une question par rapport à l'intervention de Tandem : est-ce que vous travaillez avec les autres MJC par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

- **Patrice Mèche, directeur de Tandem** : Pour répondre sur ce thème-là, il existe un collectif des MJC de Caen depuis 4 ans : nous sommes 6 MJC et trois autres structures d'animation, soit 9 au total. Nous nous réunissons une fois par mois, la thématique du handicap n'a pas encore été abordée, mais c'est un domaine qui me tient à cœur, donc de fait, on essaiera de travailler sur ce thème.

Selon les établissements, c'est très différent. Il y a de très gros problèmes d'accessibilité encore. Le niveau d'accès aux bâtiments est compliqué. A Tandem, on a une équipe mobilisée sur le sujet, une équipe assez importante mais il y a des MJC avec des équipes très réduites, par exemple de 4 personnes.

Pour l'instant, Tandem est beaucoup plus impliqué en ce qui concerne le handicap mais l'appui du centre ressources du conservatoire et sa connaissance des outils adaptés pourront permettre de développer le réseau.

Je pense qu'il faut être force de conviction. Il faut faire voir ce qu'on fait car il se passe des choses bien à Caen aussi, et c'est comme ça qu'on va essaimer.

Mais il y a peut-être un problème de visibilité concernant les activités spécifiques pour les enfants en situation de handicap.

- **Laurent Lebouteiller, Coordinateur régional au centre de ressources régional handicap musique danse et théâtre**: Je suis très heureux de voir que la MDPH a entendu ce message, sur le problème de l'information, qui est fondamental. Il y a des choses qui existent, mais il n'y a aucune visibilité à ce sujet. Et quand on veut informer, on passe un temps fou à rechercher les adresses de tous les établissements et toutes les associations représentatives.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Je rappelle que ces informations sont disponibles au niveau de la Mission ville-handicap du CCAS de Caen et régulièrement mises à jour: vous y retrouverez les coordonnées des établissements et des services en direction des personnes en situation de handicap.

- **Nathalie Lullien, CROP** : Je travaille au CROP de Bretteville sur Odon, c'est une structure qui accueille des enfants sourds. Une charte "Accueil réussi" a été mise en place qui travaille beaucoup sur le dialogue entre les structures spécialisées et les centres de loisirs sur le Calvados.

D'autre part, pour communiquer au niveau des actions organisées au sein de notre structure, on utilise la plate-forme "Parents infos" gérée par la CAF, qui est souvent utilisée par les parents, et c'est assez facile d'accès.

- **Laurent Lebouteiller, Coordinateur régional au centre de ressources régional handicap musique danse et théâtre**: L'idée de réseau me tient à cœur, il n'y a pas que le conservatoire qui fait des choses, il y a plein de structures qui font des choses très bien. Il faut une vision globale. Le conservatoire a les moyens de communiquer, mais je pense aux petites structures qui font un travail merveilleux et qui manquent de moyens pour faire connaître leurs actions.

En même temps, il faut veiller au respect d'une éthique afin de diffuser seulement les initiatives sérieuses et professionnelles.

- **Céline Vauvarin** : J'ai été, jusqu'en 2010, intervenante de pratique artistique au musée de Normandie. J'ai travaillé dix ans mais j'avais un statut très précaire sans accès à la formation. Le musée de Normandie est dit accessible mais il y a une grosse difficulté d'accès au musée : le cheminement extérieur est en graviers et il y a même un passage en sable. C'est d'autant plus dommage que la dernière salle (celle des Remparts) est très récente.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : La première partie de votre intervention rejoint la remarque de Monsieur Lebouteiller, c'est-à-dire qu'il manquerait dans la nomenclature de la fonction publique territoriale, des profils concernant la culture et le handicap. Vous parliez d'une intervention au ministère de la culture, de la fonction publique peut-être aussi... Il y a des choses à améliorer.

Le deuxième point nous concerne plus localement, je suis un peu surpris, parce que vous parlez bien de la salle des Remparts...

- Je suis d'accord avec Madame. Quand on arrive au musée de Normandie, il y a cet espace sableux, et le pire, ce sont les portes qui sont très difficiles à ouvrir en fauteuil.

Il faut vraiment avoir de la force dans les bras. Cet établissement devrait avoir des portes automatiques.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Merci, on va voir avec mon collègue en charge des bâtiments communaux pour étudier ce qui peut être fait et dans quelle programmation. Je vous ai dit en début d'après-midi les efforts financiers qui ont été faits dans ce domaine, mais on sait bien que tous les établissements ne sont pas encore totalement accessibles, mais c'est fâcheux par rapport à un établissement récemment ouvert.

- Juste quelques mots. Je viens d'arriver, je ne sais pas ce qui a été dit en début de journée. Je vois qu'il était au programme de parler des enfants et des adolescents.

Je remercie Monsieur Lebouteiller d'avoir parlé des adultes, je suis d'ailleurs des cours au conservatoire.

Lorsqu'on devient dépendant à cause du handicap, il devient très difficile de fréquenter des activités ordinaires, de trouver le moyen de pratiquer, quel que soit le type d'activité.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Vous n'étiez pas là en début d'après-midi, mais on y travaille tous, année après année, nous rendons compte de ces efforts dans ces domaines. C'est aussi le but. Nous avons conscience que nous ne sommes pas au bout du chemin.

- Je suis malentendante, et j'avais l'habitude d'aller à Caen aux conférences, au théâtre, ou autres animations culturelles, et maintenant, je ne peux plus le faire, parce que les salles de la ville de Caen, le Mémorial, la salle des Congrès, le théâtre, ne sont pas équipés de boucles magnétiques pour nous permettre d'entendre.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** :

Nous allons poursuivre l'effort au niveau d'un certain nombre d'équipements municipaux pour installer des boucles magnétiques. Donc ça va progresser année après année, mais il n'y a pas de discrimination entre les différents types de handicaps.

- **Laurent Lebouteiller, Coordinateur régional au centre de ressources régional handicap musique danse et théâtre**: Au niveau du conservatoire, actuellement, on réfléchit à un système, parce qu'on parle beaucoup de boucles magnétiques, mais il existe un nouveau système qui fonctionne avec le Wifi, qui est beaucoup moins cher.

Nous sommes à la croisée entre deux technologies, donc ça prend peut-être un peu de temps, mais ça sera fait dans de brefs délais, c'est une question de choix de matériel adapté et de rapport qualité/efficacité.

- Tant mieux que vous soyez dans cette recherche, parce que c'est vraiment très frustrant de ne pas pouvoir assister à des conférences.

- **Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap** : Merci Monsieur Lebouteiller de votre présence et de votre exposé.

Je vais donner la parole maintenant à Pascale Caret de la direction de la Culture.

- **Pascale Caret, Médiation culturelle, éducation artistique, Ville de Caen** : Bonjour. Au niveau de la direction de la Culture, je suis en charge de l'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement dans le cadre du projet éducatif local de la ville de Caen.

J'avais prévu de lister un peu ce qu'on entend par culture et handicap, mais Laurent Lebouteiller a tellement bien détaillé cette notion que je ne vais pas revenir là-dessus, je pense qu'il est vraiment identifié aujourd'hui comme une personne ressource sur cette question du handicap.

La direction de la Culture a ouvert un chantier pour améliorer la visibilité de tout ce qui se passe autour de l'action culturelle, qui était jusqu'à maintenant accompagnée, mais pas forcément visible. Concrètement, aujourd'hui, nous sommes quatre chargés de mission à la direction de la Culture, avec des champs thématiques déterminés : arts visuels, spectacles vivants, lectures publiques, vie littéraire.

Chaque chargé de mission est également référent auprès d'un pôle de vie de quartier de la ville pour assurer cette interface entre la politique culturelle et ce qui se passe sur le territoire, sur ses attentes.

Pour la direction de la Culture, c'est une sacrée révolution dans la mesure où jusqu'à maintenant il manquait cet ancrage territorial.

Cela se met en œuvre également grâce au projet éducatif local car on est vraiment sur une mise en œuvre d'un dispositif qui permet le croisement. Par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure, par rapport à l'intervenante auprès du musée de Normandie et le public qui souffre de ne pas pouvoir accéder à des bâtiments qui proposent des actions culturelles, c'est important qu'on puisse entendre cela et que cela fasse partie de nos préoccupations quotidiennes.

Je suis consciente que c'est un chantier énorme, ne serait-ce qu'en termes de recensement, de ce qui s'est passé, de ce qui se passe, et comment on peut faire mieux, mais c'est aussi avec vous qu'on va le faire.

Maintenant, je vous propose de faire un focus sur une action qui s'est mise en place grâce au musée des Beaux-Arts, le Cargö et le cinéma Lux, qui me semble assez exemplaire.

Elle a permis de faire travailler les équipements ensemble sur les champs du handicap et autour de la médiation culturelle.

Je donne la parole à Marjolaine Maurice, qui est médiatrice au musée des Beaux-Arts, et Elodie Nourigat qui est en charge de la médiation culturelle au sein du Cargö.

- **Marjolaine Maurice, Musée des Beaux-Arts de Caen** : Bonjour à tous.

J'interviens pour illustrer une action du musée des Beaux-Arts, une des nombreuses actions, car le musée des Beaux-Arts est un musée accessible à tous.

Nous accueillons à la fois les individuels, mais aussi des groupes de personnes en situation de handicap, notamment de déficients visuels, des groupes de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, et nous agissons aussi dans le cadre du programme culture santé.

Je suis médiatrice culturelle plasticienne, et j'interviens dans le cadre d'actions en faveur du public handicapé. J'ai des collègues qui le font aussi, mais je suis en charge de la majorité des groupes.

Aujourd'hui, je vous présente un projet particulier qui s'est inscrit dans le cadre des projets de jumelage financés par la DRAC, la Caisse d'Épargne Normandie et la Région Basse-Normandie.

C'est un projet alliant les arts plastiques, le cinéma et la musique auquel on a postulé avec le Cargö, dans la mesure où on travaillait avec des structures médico-sociales œuvrant dans le champ du handicap: le SESSAD de Saint Rémy sur Orne, le SESSAD André Bodereau et l'ITEP de la Vallée de l'Odon.

Il s'agit d'enfants avec des difficultés de concentration et des difficultés cognitives.

Le projet s'est fait autour d'un film, qui s'appelle "Les contes de la nuit", d'où le nom du projet "Tout conte fée la nuit".

Nous avons mis en place différentes étapes : tout d'abord, une sensibilisation à l'art cinématographique avec la visite du cinéma Lux et des ateliers, avec la réalisation de zootropes avec Aurore, animatrice au cinéma Lux, qui agit aussi en faveur de différents publics handicapés.

Ensuite, les enfants sont venus au musée des Beaux-Arts, on leur a présenté le projet dans sa globalité et ils se sont engagés dans la démarche.

Au musée des Beaux-Arts, ils se sont approprié les tableaux, d'abord par le mime, puis en réalisant un court-métrage par structure, en écrivant une histoire à partir des œuvres du musée et en utilisant la technique du papier découpé et du théâtre d'ombre.

Projet « Tout conte fée la nuit »

Au musée des Beaux-arts :

- Visite autour d'une sélection d'œuvres
- Atelier de réalisation des décors du film d'animation



CAEN
Normandie

Les enfants ont travaillé à la réalisation concrète du court-métrage, avec un tournage image par image en prise de vue (pour une seconde d'animation, il faut normalement 32 images). Cela a demandé beaucoup de concentration de la part des enfants.

Cette action a été menée sur toute une année : nous avons réalisé dix séances, une fois par mois environ : 5 séances de tournage dans l'atelier du musée des Beaux-Arts, plus une séance au cinéma Lux, et après, trois séances au Cargö.

Je vais laisser la parole à Elodie, pour qu'elle puisse justement intervenir et expliquer un peu ce qui s'est passé au Cargö.

- **Elodie Nourigat, Cargö** : Bonjour. Je suis responsable du centre de ressources lié aux musiques actuelles du Cargö, de la formation professionnelle et de l'action culturelle.

Le Cargö est accessible à différentes sortes de handicaps, nous organisons plusieurs activités pédagogiques en direction du public handicapé. Il y a six studios de répétition et d'enregistrement au Cargö, pour les artistes, mais qui sont aussi utilisés pour tous les projets pédagogiques montés tout au long de l'année.

Avant le projet mené avec le musée des Beaux-Arts et le cinéma Lux, nous avons développé un dispositif Handizik qui proposait des concerts adaptés en direction d'un public en situation de polyhandicap.

Différents ateliers sont possibles pour les publics en situation de handicap, notamment liés à la création musicale.

Pour le projet "tout conte fée la nuit", une fois que les enfants ont créé leur film d'animation, qu'ils ont élaboré leurs personnages, leur scénario, il a fallu enregistrer les textes et les paroles. Les enfants sont venus travailler au Cargö, dans la régie d'enregistrement, puis dans un studio de répétition, avec Stéphane Bruscolini, responsable des studios et intervenant formateur et pédagogue en musique assistée par ordinateur.

Ils ont enregistré les textes avec des micros, comme le feraient des musiciens. Certains enfants avaient des difficultés d'élocution, cela a été un vrai challenge pour les enfants, à aucun moment, il n'a été question de faire des compromis. Même avec des difficultés d'élocution, nous ne les avons pas ménagés, ils ont appris leur texte, ils l'ont récité devant le micro.

Il fallait aussi habiller le film, comme dans un film au cinéma, avec des bruitages, de la musique d'ambiance. Nous avons utilisé la musique assistée par ordinateur, un outil qui permet de créer de la musique avec de l'informatique, il s'agit de logiciels avec des bandes-son intégrées.

Projet « Tout conte fée la nuit »

Au Cargö :

- Visite des lieux
- L'enregistrement de voix et l'habillage sonore
- Assister à un concert



CAENA
Centre d'Action et de Ressources en Art et en Musique

Les enfants ont choisi les sons qu'ils souhaitaient et les ont ajoutés au film d'animation. On s'est occupé du mixage derrière, et le cinéma Lux a fait la post-production, a ajouté aux images le son et les dialogues enregistrés au Cargö.

Cela a été assez long, il a fallu plusieurs séances par groupe d'habillage sonore pour habiller ces films d'animation. Cela a été parfois très compliqué pour les enfants de choisir les bruitages, tout a dû être choisi par les enfants en quasi-autonomie, même si le personnel du Cargö les accompagnait. C'était un vrai choix créatif pour eux.

Une fois que tout cela a été réalisé, les enfants ont eu vraiment le plaisir de présenter le projet au cinéma Lux, devant leur famille, et devant Eric Serre qui est l'assistant réalisateur de Michel Oslo, le réalisateur du film "Les contes de la nuit".

Pour eux, l'occasion de se présenter au public, de présenter leur film d'animation, a été un moment très valorisant, ainsi que de recueillir l'avis du l'assistant réalisateur, qui a été très impressionné du travail réalisé par les enfants.

C'était un vrai challenge qu'ils ont réussi haut la main. Un DVD a été édité à cette occasion, il a été distribué par le musée des Beaux-arts aux partenaires et aux familles des enfants.

Je voulais aussi signaler que pour le Cargö, cela a été une expérience humaine incroyablement enrichissante.

Nous avons l'habitude de travailler avec des publics à l'hôpital, en prison, des enfants, des adultes, des personnes en situation de handicap, plus ou moins handicapées, et à chaque fois, on a de très belles rencontres, mais là, l'équipe des studios a particulièrement porté ce projet, et cela a été une expérience humaine très importante et un challenge.

C'est important de ne pas faire de différence. Le handicap, c'est une différence parmi toutes les différences qu'on porte tous, c'est important de le souligner.

- Je voulais juste préciser que ce genre de projet ne peut évidemment pas se faire sans une étroite collaboration avec les éducateurs et directeurs d'établissements, et je suis très heureuse que Valérie Cheyrias du SESSAD Bodereau soit présente, elle va peut-être pouvoir témoigner d'une volonté des éducateurs très forte, parce que ce sont vraiment des projets sur toute l'année, et si on veut que les jeunes aillent jusqu'au bout du projet, il faut vraiment aussi que tout le monde soit près d'eux, et pour les trois groupes, c'était vraiment très très important, je tenais juste à le souligner. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

- **Valérie Cheyrias, responsable du SESSAD André Bodereau** : Je suis responsable du SESSAD Bodereau. Régulièrement, on s'attache à monter ce type d'activité avec les partenaires, le Cargö, le musée des Beaux-Arts, et nous avons un nouveau projet en cours.

Nous travaillons également avec les structures MJC, etc, pour nous, c'est aussi à chaque fois l'occasion de permettre à ces enfants en situation de handicap de pouvoir vivre des expériences en collectif. Ce n'est pas si simple pour certains d'entre eux de regagner une MJC, un centre aéré, etc. Au niveau du SESSAD, ce sont des accompagnements qui sont principalement individuels.

Mettre ces activités collectives en place, c'est pour certains d'entre eux, l'occasion de vivre des expériences en groupe. C'est parfois une étape nécessaire avant d'accéder à une MJC ou un milieu ordinaire. Mais cela nécessite une collaboration de tous les instants, parce que chaque enfant est différent et rencontre des difficultés propres.

C'est toute la question qu'on se pose à chaque fois de savoir si on doit partager; je rejoins ce que vous disiez tout à l'heure au niveau de Tandem, doit-on partager sur cette question du handicap ou pas, on se la pose à chaque fois, c'est une question compliquée, dire ou ne pas dire, il y a des handicaps qui se voient, et d'autres qui ne se voient pas.

Par rapport aux handicaps qui ne se voient pas, c'est une question qu'on se pose régulièrement, mais je pense que c'est important qu'on communique dessus de toute façon pour éviter de mettre les jeunes en situation d'échec répété. Nous, nous accompagnons des

enfants déficients intellectuels, un enfant qui a 14 ans en date de naissance ne va peut-être pas pouvoir rallier un groupe de cette tranche d'âge, mais une tranche d'âge inférieure.

- Gilles Déterville, Maire-adjoint en charge de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap:

Il m'appartient de clore cet après-midi d'échanges qui a été riche en informations. Il a permis de mettre en lumière des initiatives caennaises parfois méconnues concourant ainsi à un meilleur parcours vers la citoyenneté, de la petite enfance jusqu'à l'accès à la culture et au sport. C'est le premier mérite de cet après-midi.

J'adresse mes remerciements aux jeunes femmes qui ont traduit à la fois en langage des signes et par le biais de la vélotypie, ce qui a permis une bonne compréhension des débats.

Comme les autres années, un compte rendu exhaustif des propos de cet après-midi sera accessible, sur support papier et sur le site internet de la ville.

Nous allons y joindre le compte-rendu des questions posées l'an passé : ainsi, vous saurez qu'une dizaine de questions assez techniques avaient été posées, et vous connaîtrez les suites données à ces interrogations.

Une enquête de satisfaction est à votre disposition, à compléter, ce qui nous permettra d'améliorer ce rendez-vous.

Je vous remercie d'avoir participé à cet après-midi, d'avoir enrichi nos débats. Bonne soirée à tous.

ANNEXE

Synthèse des questionnaires de satisfaction 2012 (14 réponses)

Suivi des questions ou remarques posées lors des Etats généraux du handicap 2011

PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ACTION

Êtes-vous satisfait du déroulement des Etats généraux du handicap 2012 ?

Les thématiques abordées:	Oui	93%
	Non	0%
	Non renseigné	7%

L'accueil:	Oui	93%
	Non	0%
	Non renseigné	7%

L'horaire proposé:	Oui	79%
	Non	14%
	Non renseigné	7%

L'accessibilité:	Oui	86%
	Non	0%
	Non renseigné	14%

La durée :	Oui	86%
	Non	7%
	Non renseigné	7%

Les débats/échanges :	Oui	100%
	Non	0%
	Non renseigné	0%

Etes-vous satisfait de l'organisation ?	Oui	100%
	Non	0%

Vous êtes :	Une femme	57%
	Un homme	43%

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?	18 – 40 ans	36%
	41 – 60 ans	43%
	+ de 60 ans	14%
	Non précisé	7%

Etes-vous :	Un membre d'association	36%
	Un professionnel	57%
	Autre	7%

Commentaires sur l'action:

Positifs:

- "Bien pour l'information globale".
- "Possibilité d'échanges intéressants".
- "Complet. Bonne interaction avec le public".

Négatifs:

- "Le thème des structures spécialisées n'a pas été abordé".
- "Journée trop longue. Dépassement de l'heure de clôture". "Le support visuel est intéressant mais guère accessible aux déficients visuels".
- "Information sur la journée beaucoup trop tardive".
- "Les thématiques abordées étaient très orientées ou dirigées sur la petite enfance".

Sujets à aborder lors des prochains états généraux:

- "Structures spécialisées (CAMSP, SESSD, IME...)".
- "Déficients visuels".
- "Les sociétés prestataires de service (matériel médical)".
- "Le travail/emploi des personnes handicapées".
- "Continuer à faire état de l'avancée des actions pour l'accueil des jeunes enfants, la scolarisation et l'accessibilité des espaces publics".
- "Intégration des enfants à l'école, problématique de l'accompagnement lors de la pause méridienne et de la cantine, sensibilisation des enfants au handicap".

Suivi des questions ou remarques posées lors des Etats généraux du handicap 2011

Concernant la voirie et les espaces publics

Trottoir trop glissant devant la MDPH.

Solution apportée : un sablage de l'asphalte a permis de remédier au problème.

Trottoir trop haut au niveau des stationnements devant le MDPH.

Solution apportée: les bordures de trottoir ont été rabotées pour faciliter le franchissement par les voitures.

Problème du stationnement à la gare (seulement deux places et trop éloignées de l'entrée).

Solution apportée : le parvis de la gare est désormais pourvu de 4 places pour personnes en situation de handicap.

Problème du stationnement à la gare routière (pas d'endroit pour déposer les personnes).

La gare routière a été informée de cette remarque.

Au niveau du Mémorial: pas de stop ni de feux, ce qui engendre beaucoup de difficulté à traverser, vu que les véhicules circulent dans les deux sens.

Il n'est pas possible d'aménager l'espace public en fonction des comportements irrespectueux des automobilistes. Le piéton engagé sur un passage piéton est prioritaire.

Concernant les transports

Pas d'arrêt de bus à la colline aux oiseaux

La demande a été prise en compte par Viacités et va être étudiée par la Commission Vie du Réseau au cours du second trimestre 2012.

Problème du manque d'accessibilité des cabinets médicaux

Le Réseau de services pour une vie autonome (RSVA) a travaillé sur la question de l'accessibilité des cabinets médicaux : un questionnaire sera distribué lors des Etats généraux du handicap 2012 afin de connaître les cabinets médicaux déjà accessibles.

La cellule handicap voirie de la Ville est fréquemment sollicitée afin de compléter les informations concernant l'accessibilité extérieure autour de cabinets médicaux (indication de la place de stationnement réservé la plus proche, de la qualité du cheminement...) situés à Caen.

Question de l'accessibilité à la nouvelle bibliothèque

Une notice Accessibilité a été jointe au permis de construire de la BMVR (bibliothèque multimédia à vocation régionale) en juin 2012: elle reprend le descriptif des travaux envisagés (cheminements extérieurs, stationnement automobile, accès au bâtiment, accueil du public, circulations intérieures horizontales, circulations verticales, ...).

Question des marchés réservés aux ESAT

La ville et le CCAS vont en fonction des marchés concernés réserver des lots pour les entreprises adaptées et les ESAT.